

Rapport d'activités 2009

CIPRA France

Comité français
de la Commission Internationale
pour la Protection des Alpes



Commission Internationale pour la Protection des Alpes
Internationale Alpenschutzkommission
Commissione Internazionale per la Protezione delle Alpi
Mednarodna komisija za varstvo Alp
International Commission for the Protection of the Alps



Sommaire

INTRODUCTION.....	5
1 RENFORCER LA POSITION DE CIPRA FRANCE EN TANT QUE POLE DE REFERENCE SUR LA CONVENTION ALPINE EN FRANCE.....	6
1.1 Renforcer la mise en œuvre de la Convention alpine en France.....	6
1.1.1 Contribution à la réalisation d'un manuel d'application de la Convention alpine aux côtés du Secrétariat Permanent.....	6
1.1.2 La coordination technique d'un concours pan-alpin pour la promotion du tourisme durable dans les Alpes (action 2008-2009).....	7
1.1.3 Une forte implication nationale et internationale au sein du groupe « transport » de la Convention alpine.....	7
1.1.4 Coordination du groupe d'experts visant à l'élaboration du 3 ^{ème} Rapport sur l'état des Alpes « développement rural durable et innovation ».....	8
1.2 Communications et interventions diverses en lien avec la Convention alpine.....	8
2 CIPRA FRANCE, PARTENAIRE NATIONAL DE CIPRA INTERNATIONAL : LES COLLABORATIONS SE RENFORCENT.....	10
2.1 Participation au fonctionnement interne de CIPRA.....	10
2.2 Gamprin : un moment clé pour la CIPRA et CIPRA France	10
2.3 Relais d'informations et de contacts pour diverses actions.....	11
2.4 cc.alps	13
2.5 Econnect.....	14
2.6 Climalp : promouvoir les bâtiments énergétiquement efficients et valorisant le bois des Alpes	15
3 PLUS DE PROJETS ET DE SOLLICITATIONS A L'ECHELLE INTERNATIONALE.....	16
3.1 Toujours plus de sollicitations et de lisibilité dans les projets européens « Espace Alpin ».....	16
3.2 Les liaisons ferroviaires et le transfert modal du transport des marchandises à travers les Alpes franco-italiennes.....	16
3.3 Un investissement constant et croissant sur la problématique des réseaux transeuropéens de transport.....	17
3.4 Clim'actions pour l'emploi : un projet Interreg Alcotra à remanier.....	17
3.5 CO2 Neutralp et Altermotive	18
4 DES PROJETS POUR LES ALPES FRANÇAISES	19
4.1 L'enjeu du foncier dans les vallées alpines.....	19
4.2 « L'utilisation des hélicoptères à des fins de loisirs en montagne » : publication et organisation d'un séminaire	19

4.3	Analyse de la candidature aux Jeux Olympiques 2018	20
4.4	Etude sur les mobilités douces autour de Via Alpina	21
5	« ALLIANCE DANS LES ALPES » : ECHANGES D'EXPERIENCE ET TEMOIGNAGES ENRICHISSENT ET CONFORTENT L'ACTION DES ELUS	22
6	PARTICIPATION A DES RESEAUX D'ACTEURS EN FRANCE ET AVEC L'ETRANGER	24
6.1	CIPRA France se retire du comité de suivi de la charte « développement durable » des stations de montagne.....	24
6.2	CIPRA France engagée dans différents réseaux alpins	24
7	CIPRA FRANCE	25
7.1	Vie associative interne... ..	25
7.2	...pour et avec ses organisations membres	25
	EN GUISE DE CONCLUSION ET PERSPECTIVES 2010	26

Introduction

Encore une année plus riche et plus dense.

2008 nous a permis d'atteindre un haut degré d'implication dans des projets toujours plus nombreux et plus pertinents en matière de développement durable dans les Alpes.

2009 nous a fourni une ampleur supplémentaire en prenant une place active dans des programmes européens (Econnect par ex.) ainsi qu'à travers des sollicitations techniques de haut niveau pour certains de nos plus proches partenaires, c'est-à-dire les Conseils Régionaux alpins et les services de l'Etat, à savoir le Meeddm (pour l'appel à présentations de réalisations touristiques durables de la présidence française de la Convention par ex.) et la Datar –ex Diact– (pour la réalisation du 3^e Rapport sur l'Etat des Alpes).

Bien d'autres activités seront évoquées dans les pages suivantes qui font état des actions menées en 2009 par le directeur de CIPRA France, Alexandre Mignotte, par la chargée de mission Charlotte Penel, par la chargée de mission à temps partiel Delphine Charpin, dont le stage jusque fin septembre a débouché sur un contrat de travail.

Il se doit évidemment d'être rappelé que tout le travail accompli doit beaucoup à l'implication de plusieurs membres du bureau et conseillers techniques bénévoles. L'insatiable engagement du

président Patrick Le Vaguerèse n'est plus à souligner et la croissance que connaît l'association depuis sa première élection à ce poste est indéniable. Pierre Moreau, a activement œuvré pour différents projets fondés sur la problématique de la mobilité durable, du report modal, des traversées ferroviaires dans les Alpes et de la construction passive. Sur ce dernier thème, les connaissances de Jean Loup Bertez, membre individuel de CIPRA France, assure par ailleurs la qualité des travaux conduits. La forte mobilisation de Roger Caracache sur les actions initiées par « Alliance dans les Alpes » fut également un apport considérable pour le développement de ce réseau de communes ainsi que pour enrichir, développer nos questionnements et perspectives de travail sur la question de la gestion foncière par exemple. Michel Chamel, trésorier, a pour sa part veillé à la bonne santé financière de l'association, tâche parfois ingrate, mais hautement nécessaire et capitale !

Encore plus de projets, encore plus de partenariats. Mais bien plus que la quantité, c'est bien la qualité et la pertinence de ces projets et partenariats face aux enjeux actuels et futurs d'aménagement et de protection durables des Alpes que nous avons recherché.

Cette ambition est heureusement sans limite !

1 Renforcer la position de CIPRA France en tant que pôle de référence sur la Convention alpine en France

Dans le cadre de ce pôle d'activité, CIPRA France a pour objectif de suivre la mise en œuvre de la Convention alpine en France et de la faire connaître dans divers cercles d'acteurs (élus, associations, administrations, entreprises...) par le biais d'actions de communication et de formation. En 2009, plusieurs actions ont contribué à cet objectif.

L'action de CIPRA France pour la Convention alpine s'est vue particulièrement intensifiée en 2009 en raison de la présidence française du traité international (novembre 2006 – mars 2009). L'association s'est très fortement impliquée dans divers projets et manifestations aux côtés des services du MEEDDM, du secrétariat permanent de la Convention alpine, de CIPRA International et d'autres grandes organisations nationales et internationales.



Afin d'assurer un lien effectif entre les échelles locales de mise en œuvre concrète de la Convention alpine et les discussions et réflexions qui s'élaborent à son sujet au niveau international, CIPRA France a été présente à tous les comités permanents présidés par la France, ainsi qu'à l'occasion de la Conférence Alpine (dite aussi Conférence des Ministres) qui s'est tenue à Evian les 11 et 12 mars 2009.

1.1 Renforcer la mise en œuvre de la Convention alpine en France

Suivre le déroulement et les enjeux de la mise en œuvre de la Convention alpine reste au cœur des

activités de CIPRA France. Des réalisations importantes ont pour ce faire été conduites en 2009.

1.1.1 Contribution à la réalisation d'un manuel d'application de la Convention alpine aux côtés du Secrétariat Permanent

Parallèlement à l'étude et à la conférence réalisées en 2008, Jennifer Heuck avait initié un travail sur un manuel de mise en œuvre de la Convention alpine en France, tel qu'il en existe un pour l'Autriche et l'Allemagne.

Or, depuis le départ de Jennifer Heuck fin septembre 2008 (pour un doctorat à l'institut de Droit Européen de l'université de Fribourg/CH), ce projet est pour l'instant suspendu. CIPRA France a toutefois participé en 2009 à la réalisation d'un document de ce type,

mais beaucoup plus synthétique, par le secrétariat permanent de la Convention alpine. Ce document devrait être finalisé au printemps 2010. Les très bons contacts établis avec le juriste qui réalise cet ouvrage à paraître ainsi que les échanges réguliers avec le Secrétaire Général de la Convention alpine pourraient préfigurer un approfondissement à terme d'un travail plus exhaustif visant à accroître encore les potentiels d'application concrète du traité au niveau des collectivités locales notamment.

1.1.2 La coordination technique d'un concours pan-alpin pour la promotion du tourisme durable dans les Alpes (action 2008-2009)

Dans le cadre de la Présidence française de la Convention alpine, le Ministère Français de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de la Mer (MEEDDM/Secrétariat Général-Direction des Affaires européennes et internationales) a lancé, en liaison avec le Secrétariat Permanent de la Convention Alpine (SPCA) et en application de l'article 19 du protocole tourisme de la Convention alpine, un appel à présentation de réalisations touristiques durables et innovantes dans les Alpes. Cette idée s'est progressivement formalisée à l'issue de discussions entre Alexandre Mignotte et des membres de l'équipe de la Présidence française dès 2007. Ce concours s'est inscrit dans la logique des travaux menés sur le thème du tourisme durable, identifié comme une priorité de la présidence.

CIPRA France s'est vu confier la mission de coordination technique internationale du concours. CIPRA France a donc été l'opérateur technique premier du MEEDDM pour la mise en œuvre de ce projet international. De nombreuses tâches ont été accomplies entre novembre 2008 et la remise des prix aux lauréats (lors de la conférence des ministres à Evian le 11/03/09).

Outre l'identification de 29 réalisations touristiques durables remarquables dans l'Arc alpin, ce projet a

permis à CIPRA France d'affirmer ses compétences sur ce thème aux niveaux national et international, de renforcer ses relations opérationnelles avec le « réseau CIPRA », de travailler très étroitement et très efficacement avec le MEEDDM, et plus généralement de renforcer l'expérience de la CIPRA en matière de concours à l'échelle internationale.

On peut notamment se féliciter des remerciements publics et officiels adressés à CIPRA France par M. Falco, secrétaire d'Etat à l'Aménagement du Territoire, à l'occasion de la remise des prix qu'il a lui-même présidée.

Le dossier de presse réalisé par le MEEDDM suite à la remise des prix est disponible en ligne :

http://developpement-durable.gouv.fr/IMG/spi/wwwmedad/pdf/DP_-_Remise_des_Prix_cle7c97c4.pdf



1.1.3 Une forte implication nationale et internationale au sein du groupe « transport » de la Convention alpine

Au regard de son investissement sur les enjeux de la mobilité dans les Alpes depuis plusieurs années, CIPRA France a été sollicitée dès l'été 2006 pour intégrer à titre d'expert le groupe de travail « transport » de la Convention alpine, groupe présidé par la France depuis sa création.

Au titre du mandat qui lui a été attribué lors de la conférence des ministres d'Alpbach (A.) en 2006, ce groupe a initié dès 2007 un travail international de recueil et d'analyse de bonnes pratiques en matière de mobilité douce afin de mieux connaître et de promouvoir de telles stratégies et produits dans les Alpes. C'est plus spécialement le sous-groupe de travail « mobilité durable » qui fut en charge de ce travail. Chacune des délégations officielles représentées au sein de ce sous-groupe a dû réaliser un recueil analytique de bonnes pratiques issues de

leur pays. Le MEEDDM a officiellement chargé CIPRA France de la réalisation du recueil analytique de bonnes pratiques alpines françaises. Plus encore, CIPRA France a été mandatée pour la conception des outils communs d'analyse pour tous les pays alpins, pour assister la présidence de ce sous-groupe dans la coordination des travaux entre chacun des pays et dans la rédaction du rapport transnational.

Le recueil analytique transnational de bonnes pratiques a été présenté et salué lors de la Conférence des Ministres de la Convention alpine en mars 2009.

Ce travail, traduit dans toutes les langues alpines, à l'exception des fiches descriptives de bonnes pratiques en anglais, est disponible en ligne sur le site internet de la Convention alpine au titre des contributions apportées au Groupe de travail

Transport. Toutes les bonnes pratiques ont également été intégrées dans la base de données (en ligne) de la Convention alpine, ainsi que dans un DVD réalisé et distribué en 2009 par le MEEDDM qui recense tous les travaux menés dans ce même groupe Transport.

L'implication de CIPRA France (Alexandre Mignotte et Pierre Moreau) sur les enjeux de la mobilité alpine durable a donc été très intense en 2009, aux échelles internationale (réunions et séminaires du groupe « transports ») et nationale. La qualité de cet investissement est reconnue par la présidence du groupe de travail Transport qui renouvelle désormais systématiquement son intérêt envers nos analyses et apports.

Mobilité durable dans les Alpes

Bonnes pratiques et analyse du système de mobilité

Nov. 2009



1.1.4 Coordination du groupe d'experts visant à l'élaboration du 3^{ème} Rapport sur l'état des Alpes « développement rural durable et innovation »

Lors de la Conférence Alpine de mars 2009, la France s'est vu confier la coordination du groupe d'experts ayant pour charge la réalisation du 3^{ème} rapport sur l'état des Alpes. Ce rapport, dont le thème s'intitule « Développement rural durable et innovation » devra porter une attention particulière aux thématiques énergétiques et proposer des recommandations aux Etats membres de la Convention alpine. CIPRA France, à la demande de l'Etat français à travers le Commissariat à l'aménagement et au développement économique des Alpes, a été mandatée pour accompagner la réalisation de ce 3^{ème} rapport sur l'état des Alpes. Cette action, pilotée à CIPRA France par Charlotte Penel, s'inscrit pleinement dans un objectif de promotion de la Convention alpine et des initiatives menées dans le massif alpin, en France et à l'étranger.

Deux réunions du groupe d'experts ont été réalisées courant 2009, visant à mettre en œuvre une

méthodologie de travail commune et à rassembler les premières informations concernant le développement rural et les zones rurales des sept pays de l'arc alpin. Le plan du rapport est actuellement validé et les premiers jets rédactionnels proposés par chaque partie contractante font l'objet d'une relecture et d'un enrichissement par chaque pays alpin.

Au-delà de la coordination générale, CIPRA France a en charge la production de documents permettant la collecte d'informations et le recueil des contributions nationales qui permettront de réaliser un état des lieux du territoire rural alpin sur une thématique dont les indicateurs quantitatifs ne sont pas toujours disponibles.

Les experts ont jusqu'à la fin de la présidence slovène de la Convention alpine pour élaborer ce rapport qui sera rendu officiellement public lors de la prochaine Conférence des ministres en mars 2011.

1.2 Communications et interventions diverses en lien avec la Convention alpine

Au-delà des nombreuses interventions informelles pour expliquer la Convention alpine et ses implications, voici quelques moments au cours desquels CIPRA France a présenté publiquement ce traité, tant dans sa globalité que sur des dimensions spécifiques.

En France :

– le 14 mars, A. Mignotte est intervenu à l'Assemblée Générale de la FRAPNA Haute Savoie afin de

présenter la Convention alpine, et plus particulièrement son protocole « tourisme »

– le 17 mars, A. Mignotte est intervenu au cours du séminaire « Tourisme durable à l'échelle des Alpes : quelle place pour les stations de montagne ? » organisé par le Cemagref pour y présenter des démarches conduites sur le sujet au sein de la Convention alpine.

– le 28 mars, A. Mignotte et P. Moreau sont intervenus auprès du Comité Syndical de Métropole Savoie à Chambéry afin de présenter la Convention alpine et ses enjeux d'urbanisme et de mobilité durable.

– les 18 et 19 mai, P. Le Vaguerèse a représenté CIPRA France aux côtés du Secrétariat Permanent de la Convention alpine à l'occasion des 1^{er} Rencontres Européennes sur les refuges de montagnes à Aussois.

– le 5 juin, A. Mignotte est intervenu auprès du collège « Aménagement Urbanisme Habitat et Mobilité » du Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable à la Défense afin de présenter les enjeux d'urbanisme et de mobilité durable sur la base des travaux conduits au sein du Groupe de Travail Transport de la Convention alpine.

– le 26 juin, A. Mignotte est intervenu auprès du « Pôle Montagne » et du collège « Paysage, espaces protégés et patrimoine » du CGEDD afin de présenter les enjeux de mobilité durable alpines sur la base des travaux conduits au sein du Groupe de Travail Transports de la Convention alpine.

– le 8 septembre, A. Mignotte est intervenu dans le cadre des réunions préparatoires au SCOT participatif de Grenoble, organisées par LAHGLO. Il y a présenté la CIPRA et les enjeux de mobilité durable et de coopération ville-campagne, en partie sur la base de travaux conduits au sein du Groupe de Travail Transport de la Convention alpine.

le 24 septembre, A. Mignotte, C. Penel et P. Le Vaguerèse étaient au Congrès National des Parcs Régionaux afin de tenir un stand de présentation de CIPRA France et de la Convention alpine.

– le 2 novembre, A. Mignotte est intervenu à l'Institut de Géographie Alpine (UJF Grenoble) dans le cadre du séminaire Environnement du Master Ingénierie du Développement Territorial pour présenter la Convention alpine et le projet de DTA Alpes du Nord.

– le 19 novembre, A. Mignotte est intervenu à l'Université Joseph Fourier de Grenoble (Masters STAPS) afin de présenter la CIPRA, la Convention alpine et les enjeux de mise en œuvre du protocole tourisme.

– le 28 novembre, C. Penel est intervenu au cours du colloque « Forêt de montagne » organisé par la FNE afin de présenter la Convention alpine et ses protocoles « forêts de montagne » et « Energie ».

– le 15 décembre, P. Moreau est intervenu dans l'atelier « innovations pour une mobilité durable en montagne » mené dans le cadre des Rencontres régionales de la Montagne organisée par la Région PACA à Briançon. Il a notamment fait état des travaux et réflexions conduits en lien avec le protocole Transports du traité.

A l'étranger :

– le 7 septembre, A. Mignotte est intervenu dans le séminaire « Tourism and climate change » à Belgrade (Serbie) dans le cadre d'un séminaire TAIEX de l'UE pour présenter l'organisation et les résultats du concours tourisme et développement durable organisé au cours de la présidence française de la Convention alpine.

– le 24 novembre, A. Mignotte est intervenu à l'HES de Lullier (CH) pour présenter CIPRA France, la CIPRA et les enjeux de la mise en œuvre du protocole tourisme de la Convention alpine.

2 CIPRA France, partenaire national de CIPRA International : les collaborations se renforcent

Comme pouvait l'annoncer les collaborations fructueuses de 2008, les contacts avec CIPRA International et les autres représentations nationales de la CIPRA ont été riches et nombreuses en 2009. Des rencontres sur le fonctionnement interne de l'ONG, des collaborations autour de projets, des échanges d'informations et débats sur des thèmes en lien direct avec l'actualité alpine ont eu lieu dans différents pays alpins.

On peut également noter que les échanges avec CIPRA International se font de plus en plus à double sens : si CIPRA International confie des projets à CIPRA France, CIPRA France est aujourd'hui également devenue force de proposition et d'action auprès de CIPRA International. CIPRA International a par ailleurs salué à plusieurs reprises en 2009 le grand dynamisme de la délégation française.

2.1 Participation au fonctionnement interne de CIPRA

CIPRA France a participé au comité directeur (27 et 28 février 2009, Schaan – FL), à l'Assemblée des délégués (17 septembre à Gamprin – FL), ainsi qu'à la Conférence annuelle de la CIPRA intitulée « La croissance à tout prix ? Les Alpes à la recherche du bonheur ». CIPRA France est également toujours présente lors des réunions de lancement, de conception ou d'organisation de programmes internationaux pilotés par CIPRA International en partenariat avec toutes les délégations nationales. CIPRA France était également présente à Chur (CH) les 26 et 27 mai 2009 pour participer au séminaire interne de formation « mieux communiquer », proposé par CIPRA International à toutes les équipes des délégations nationales. Ces rendez-vous participent très activement à renforcer le poids de CIPRA France dans l'ONG et, ce

faisant, de mieux faire entendre les problématiques alpines françaises à l'échelle de l'Arc alpin entier.



CIPRA France aux côtés de tous ses collègues alpins à Chur pour une formation interne.

2.2 Gamprin : un moment clé pour la CIPRA et CIPRA France

Parallèlement à la conférence annuelle 2009 de la CIPRA qui s'est déroulée à Gamprin (FI) sur le thème « La croissance à tout prix ? Les Alpes à la recherche du bonheur », CIPRA international a rédigé un texte sous forme de 12 thèses et revendications présentées comme des propositions d'actions venant en appui à la Convention alpine. Ces « thèses » ont été délivrées aux délégations nationales de la CIPRA pour avis et commentaires.

L'équipe de CIPRA France, certains de ses membres individuels, administrateurs ainsi que d'autres participants français, ont particulièrement apprécié

cette conférence et souligné la grande qualité des interventions et des réflexions de ces deux jours. Ils ont également fait part de leur intérêt pour ces « thèses » dont le contenu permet de reposer et de repenser les fondements de l'ONG. C'est notamment pourquoi CIPRA France a souhaité initier, au sein de son conseil d'administration, un large travail collaboratif pour discuter ce document et pour y insuffler les approches et enjeux propres à l'action de notre délégation et à son espace de travail, à savoir les Alpes françaises. Chacune des délégations de la CIPRA s'est engagée dans ce travail. Il convient

toutefois de noter que seule CIPRA France a mené une large consultation de ses membres, laquelle a permis de grandement enrichir le document.

Après une dernière validation par le Conseil d'Administration de CIPRA France de ses propositions d'adaptation du texte, celles-ci seront officiellement communiquées au bureau de CIPRA International ainsi qu'aux présidents des autres délégations nationales à l'occasion du prochain comité directeur de la CIPRA les 25 et 26 février 2010 à Schaan (FL).

Nous avons bon espoir que les résultats de ce riche et passionnant « remue-méninges » conduit dans notre conseil d'administration soient intégrés dans la version définitive de ces « thèses de Gamprin ».



Des participants français à Gamprin ! Philippe Bourdeau (IGA) et Philippe Descamps (Montagne Magazine) à gauche, Patrick Le Vaguerèse (pdt CIPRA France au centre).

2.3 Relais d'informations et de contacts pour diverses actions

Tout au long de l'année, CIPRA France a répondu aux sollicitations de CIPRA International et des autres représentations nationales de CIPRA pour fournir des contacts et des informations dans le cadre des diverses publications internationales (Alpenscène, Alpmedia, site web régulièrement mis à jour...) et des conférences (conférences annuelles, diverses conférences thématiques organisées dans les pays voisins). CIPRA France, bien identifiée comme un interlocuteur de premier plan sur les enjeux du développement durable des Alpes, est également très sollicitée pour fournir informations, avis, opinions sur des thèmes d'actualité. Cette communication est mise en place grâce à nos nombreux échanges avec nos partenaires, aux différentes publications de la CIPRA ou encore grâce à des interventions dans des opérations organisées par nos membres ou par d'autres organisations (associations, administrations,

organismes de recherches, etc.) intéressées par nos compétences.

2009 a aussi été la première année complète d'envoi de notre lettre d'information. Avec 4 numéros par an, elle permet de tenir informés nos partenaires sur l'actualité de l'association (projets, événements, etc.). Les retours des destinataires sont bons et témoignent par là même que ce document est lu. L'expérience se poursuit donc en 2010.

« CIPRA Express » est éditée 4 fois par an par CIPRA International. Rapide, direct et teinté d'humour, ce bulletin interne informe sur tout ce qui occupe et fait avancer le peuple de la CIPRA aux quatre coins de l'arc alpin. Il est une plate-forme de communication pour nous tous à la fois : elle permet aux Slovènes d'apprendre ce que l'on fait ou aux Suisses de savoir que les Italiens travaillent sur les mêmes thèmes qu'eux. CIPRA France contribue bien sur beaucoup à cet outil.

Des outils de communication alpins à large diffusion : Alpenscène et Alpmedia



Des outils de communication internes pour les équipes des antennes nationales de la CIPRA et les membres et amis de CIPRA France



Un site internet dynamique, régulièrement mis à jour, directement accessible depuis le site « général » de l'ONG. <http://www.cipra.org/fr/CIPRA/cipra-france>

2.4 cc.alps

cc.alps est un projet piloté par CIPRA International et financé par la fondation suisse MAVA pour la protection de la nature.

Le changement climatique touche plus fortement les Alpes que d'autres régions d'Europe. C'est pourquoi des actions de lutte contre le changement climatique ou d'adaptation à cette évolution sont prises et préparées dans de nombreux secteurs. Avec le projet cc.alps démarré fin 2007, la CIPRA souhaite contribuer à ce que les mesures dans le domaine de la lutte contre le changement climatique s'harmonisent au mieux avec le principe du développement durable.

L'ambition générale de ce projet est de comprendre comment les Alpes « répondent » au changement climatique, quelles mesures sont déployées, à quelle échelle, selon quelles préoccupations, dans quels secteurs, etc.



La première phase du projet s'est terminée mi 2009. Grâce à un concours lancé l'été dernier et au travail des points de contacts nationaux du projet (CIPRA France pour la partie des Alpes qui nous concerne directement), environ 300 exemples de mesures ont été collectés et analysés par un collège d'experts internationaux du climat. L'un des principaux facteurs de cette analyse a été la prise en compte de la dimension durable des mesures.

Les résultats de ces analyses ont été présentés lors d'une conférence à Bolzano les 2 et 3 avril 2009 intitulée « Sang froid sous l'effet de serre » !

La seconde phase du projet consiste à mettre en application ou à contribuer à la mise en œuvre de mesures d'atténuation ou d'adaptation aux effets du changement climatique en partenariat avec divers acteurs alpins investis dans des projets pour le climat. Cette étape a notamment nécessité l'identification de régions pilotes s'engageant dans

des projets ayant un impact positif sur le changement climatique.

Une modification des financements attribués par la fondation suisse MAVA pour la protection de la nature a nécessité une réorientation vers une recherche de territoires pilotes engagées par ailleurs dans des démarches LEADER. Le projet cc.alps s'inscrit de cette manière dans la partie « coopération transfrontalière » de ces programmes LEADER et permettra d'accompagner les territoires dans la mise en œuvre d'un partenariat international sur des projets portant notamment sur l'aménagement du territoire, l'efficacité énergétique des bâtiments ou le développement des mobilités douces.

Après les aléas de ces réorientations budgétaires, CIPRA France a pu établir un partenariat solide avec le Parc Naturel Régional du Queyras. Ce territoire mettra en œuvre un programme d'actions de valorisation du bois énergie et profitera également de l'échange d'expériences développé par la coopération entre territoires pilotes du projet cc.alps.

CIPRA France, en tant que point de contact national, a très activement participé à toutes les phases de ce projet :

- conception du projet avec CIPRA International et les autres délégations de la CIPRA ;
- présence à tous les séminaires de travail internes (équipe du projet) et à la conférence de Bolzano (Italie) ouverte à tous les acteurs alpins concernés ;
- promotion du concours cc.alps ;
- valorisation des lauréats français (conférence de presse, médias) ;
- communication générale sur le projet cc.alps et l'enjeu de la protection du climat dans les Alpes : interviews radio et télé, articles de presse, clip vidéo disponibles en ligne, participation à la table ronde organisée par l'association des Journalistes Nature Environnement à Aussois le 12 juin, participation à la projection-débat du film « nous resterons sur terre » le 5 juin à Grenoble, etc. ;
- présentation du projet et de ses résultats au cours de séminaires et journées d'échanges (par exemple le 20 octobre à Lyon, séminaire « Adaptation au changement climatique » organisé par l'ADEME, le 28 janvier, présentation du projet aux 10èmes Assises Nationales Energie-climat...)

- co-organisation avec le WWF France d'une journée de sensibilisation sur les incidences des changements climatiques en montagnes et notamment sur les glaciers à Chamonix le 2 décembre ;
- recherche et analyses de mesures en faveur du climat (hors projets candidats au concours) ;
- identification d'acteurs alpins concernés par l'enjeu du climat dans les Alpes.
- Mise en œuvre d'un partenariat avec le PNR du Queyras.

Il est à noter que le projet cc.alps comprend un volet spécifique dédié aux initiatives de sensibilisation et d'éducation à la protection du climat menées en direction des jeunes. Ce volet est piloté par CIPRA Allemagne.

Au regard des opérations conduites dans le cadre du réseau « Alliance dans les Alpes » en faveur des jeunes, et notamment des premiers « chantiers de jeunes » réalisés au cours de l'été 2008 à l'Argentière la Bessée, CIPRA France, en charge de l'animation de la partie française de ce réseau, met également ses compétences et ses contacts à disposition de cette partie de cc.alps.

2.5 Econnect

Econnect est un projet Interreg « Espace alpin » officiellement lancé à Vienne (Aut.) début novembre 2008. Notre investissement en 2008 dans ce dernier s'est concentré sur la phase de conception et de rédaction de la réponse à l'appel à candidature européen, en lien avec CIPRA International. C'est en effet CIPRA International, partenaire officiel de ce projet qui nous a invités à prendre part à ce projet au titre de « sous-contractant ».

Des organisations internationales étroitement liées à la Convention alpine, des institutions de recherche ainsi que des partenaires agissant directement sur le terrain (espaces protégés, administrations locales) se sont regroupés pour définir les besoins et demandes existant sur la thématique de la connectivité écologique et développer des instruments innovants pour l'améliorer. Des actions concrètes sont prévues dans les 7 régions pilotes du projet.



Le travail de CIPRA France (essentiellement pour 2009 et 2010) se concentre plus spécialement sur le "workpackage n°6" ciblé sur les instruments et dispositions juridiques existants ou à envisager pour la mise en place d'un continuum écologique transalpin. Le but est d'améliorer la collaboration transnationale des espaces protégés alpins en facilitant la comptabilité de leurs statuts légaux, ainsi

que d'examiner le contexte juridique d'établissement de corridors écologiques hors espaces protégés (par définition).

Avec Econnect, CIPRA France prend part aux projets européens Interreg Espace alpin, renforce son partenariat avec CIPRA International, affirme ses compétences en matière juridique en lien avec la Convention alpine, développe ses collaborations avec de nombreux organismes français (ex. : Conseil Général de l'Isère, partenaires de Econnect) ou étrangers.

En 2009, l'action de CIPRA France s'est déclinée en plusieurs étapes. La première phase du projet s'est concentrée sur la collecte d'informations des dispositions législatives et réglementaires applicables à chaque Etat alpin. La fiche nationale française a été entièrement rédigée par CIPRA France et a été présentée lors d'un séminaire à Domodossola (Italie), le 16 avril 2009. A cette occasion des juristes, des gestionnaires des espaces naturels des régions pilotes ont pris connaissance des différentes situations légales des pays alpins concernant les aspects légaux de connectivité écologique et de coopération transfrontalière. Les débats ont permis de finaliser ces fiches et de les présenter lors d'un second séminaire qui s'est tenu à Zerne (Suisse), du 18 au 20 mai 2009. Cet événement a permis de faire partager cet outil juridique avec l'ensemble des représentants des régions pilotes.

La seconde phase du projet se concentre sur l'étude des pratiques développées au sein des régions pilotes. L'objectif de cette seconde phase est

d'étudier et d'analyser les situations concrètes des régions pilotes et ainsi identifier les opportunités et obstacles à la mise en œuvre des corridors écologiques à une échelle transfrontalière. Un questionnaire à destination des espaces naturels français (hors projet Econnect) a été diffusé dans l'objectif de cibler les difficultés juridiques et ainsi

d'élaborer un second questionnaire destiné aux régions pilotes du projet Econnect. CIPRA France est un des principaux acteurs de cette étude et pour mener à bien son action, est chargée d'organiser un séminaire technique qui se tiendra le 6 mai prochain à Grenoble.

2.6 Climalp : promouvoir les bâtiments énergétiquement efficaces et valorisant le bois des Alpes



Dans le cadre de l'application des protocoles « Energie » et « Forêts de montagne » de la Convention alpine, CIPRA International a développé depuis 2004 un projet technique pour valoriser les savoirs et les savoirs faire en matière de construction passive, et participer à la structuration des filières bois régionales. CIPRA France contribue depuis le lancement du projet à le faire connaître en France et à enrichir le fond de connaissances qu'il regroupe à travers les actions suivantes :

- interventions dans des réunions de conseils municipaux, conférences, groupes de travail, comme par exemple lors de la présentation du protocole « Forêts de montagne » à Embrun dans le cadre d'un séminaire organisé par la FNE, la SAPN et l'URVN en novembre 2009 ;
- support à l'organisation et à la coordination des « 3^e Assises nationales de la construction passive » (Salon européen du bois Grenoble – 23 au 25 Avril 2009). Cet événement a réuni autour d'experts français et étrangers près de 800 participants. Les échanges et débats ont montré combien les filières bois et construction révélaient des enjeux environnementaux, énergétiques et surtout économiques majeurs. CIPRA a également tenu un stand d'informations

tout au long du Salon européen du Bois qui a permis d'apporter aux visiteurs des informations sur le programme Climalp et les enjeux de la valorisation du bois local et de l'efficacité énergétique du bâtiment ;

- Organisation d'un voyage d'études au Vorarlberg sur le thème de l'efficacité énergétique du bâtiment à destination des élus et techniciens français membres du Réseau « Alliance dans les Alpes ». Ce partenariat a permis d'enrichir le programme du voyage par des exemples contemporains et des informations techniques sur les filières de valorisation du bois local. (voir le paragraphe 5. « Alliance dans les Alpes » pour plus de détails)
- enrichissement de la base documentaire et d'information (site Internet).

Il est clair que l'intérêt pour l'éco habitat va croissant et que la construction passive est amenée à connaître un essor sans précédent en France. La CIPRA, au travers de Climalp, a donc un rôle important à jouer notamment en tant que référent et relais, pour les contacts avec les territoires alpins en pointe sur la question de l'éco construction, comme le Vorarlberg en Autriche.

Sur ce point, l'investissement de Jean Loup Bertez, membre individuel de CIPRA France et membre du bureau de l'association La Maison Passive France renforce la visibilité et la pertinence des actions de CIPRA France en matière de constructions passives en bois régional.

3 Plus de projets et de sollicitations à l'échelle internationale

3.1 Toujours plus de sollicitations et de visibilité dans les projets européens « Espace Alpin »

En addition des projets menés avec CIPRA International (cf. 2.) et des réalisations conduites dans le cadre de la présidence française de la Convention alpine (cf. 1.), 2009 aura une fois encore été une année importante pour notre intégration et notre visibilité dans la « cour » européenne des projets de développement durable dans les Alpes.

Notre participation régulière, quand bien même elle est ponctuelle, à ces programmes nous a permis de nous « rôder » à l'exercice et de nouer de nouveaux contacts.

Ainsi, quel que soit le statut de notre contribution à ces projets, les sollicitations qui nous ont été adressées témoignent de toute évidence de la reconnaissance qui nous est accordée désormais sur la scène alpine française et internationale.

A titre informatif, CIPRA France a été sollicitée dans le cadre des projets suivants :

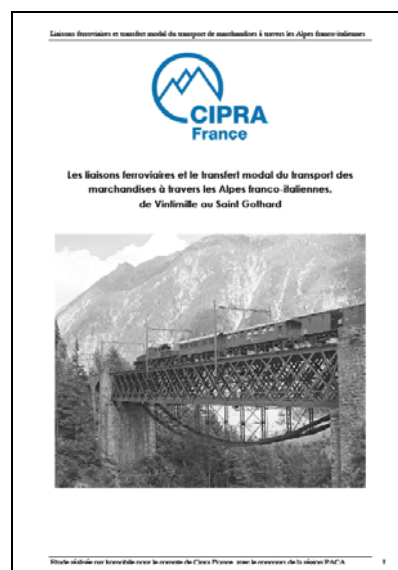
- AdaptAlp : Adaptation to Climate Change in the Alpine Space – projet Interreg Alpine Space
- ClimAlpTour : Climate Change and its Impacts on tourism in the Alpine Space – projet Interreg Alpine Space
- Visit the Alps by train – projet Interreg Alpine Space
- AlpWaterScarce : Stratégie de gestion des ressources en eau contre la pénurie d'eau dans les Alpes – projet Interreg Alpine Space
- ACCESS : Improving accessibility of services of general interest – organisational innovations in rural mountain areas – projet Interreg Alpine Space

3.2 Les liaisons ferroviaires et le transfert modal du transport des marchandises à travers les Alpes franco-italiennes

A la suite d'échanges et de réflexions entre Pierre Moreau et Joël Giraud (vice président délégué à la Montagne et au désenclavement du Massif Alpin, Président de la commission Transports et Communications à la Région Provence Alpes Côte d'Azur), la volonté de réaliser un livre vert sur les liaisons ferroviaires et le transport des marchandises dans l'EuroRégion Alpes Méditerranée fut validée.

L'objectif de cette étude, démarrée en septembre 2008 était de donner à la Région PACA, ainsi qu'à la Région Rhône Alpes et aux partenaires italiens un document qui puisse « rendre intelligent le débat » en la matière et faire avancer l'idée de « management du transfert modal » à l'échelle de l'EuroRégion Alpes Méditerranée.

Ce travail, piloté par Pierre Moreau et dont la rédaction a été assurée par le bureau d'étude autrichien Komobile est clos. Le rapport a été remis en décembre 2009 à Joël Giraud,



Il est probable que ce travail connaisse des suites en 2010, toujours en partenariat avec la région PACA, mais cette fois, nous l'espérons, dans le cadre d'une

réflexion sur les traversées ferroviaires alpines à l'échelle de l'EuroRégion Alpes Méditerranée.

3.3 Un investissement constant et croissant sur la problématique des réseaux transeuropéens de transport

CIPRA France, grâce à l'investissement de Pierre Moreau, a poursuivi et intensifié en 2009 la réflexion engagée sur les réseaux transeuropéens de transport dès 2006 :

- projet Lyon-Turin et tunnel du Fréjus : après l'élaboration en 2006 d'une résolution franco-italienne (en partenariat avec CIPRA Italie) et d'un communiqué de presse sur la circulation des poids lourds à travers les Alpes franco-italiennes, CIPRA France a poursuivi son activité de veille pro-active sur la liaison Lyon-Turin.
<http://www.cipra.org/fr/CIPRA/cipra-france/presse>
- contribution à l'enquête de l'Union Européenne sur la révision de la politique des

RTE-T (avril 2009) : LIVRE VERT RTE-T : Un réexamen des politiques, vers une meilleure intégration du réseau transeuropéen de l'union européenne, Les réponses de la CIPRA
<http://www.cipra.org/fr/CIPRA/cipra-france/nouveautes>

- Traduction en français (terminée en 2010) de l'étude : « FARE, Des solutions ferroviaires dans les Alpes, raisonnables et efficaces », Rapport final des techniciens désignés par la communauté de montagne de la basse vallée de Suse
- En continu, un recueil de plus de 200 articles de la presse italienne, mise à jour quotidiennement, consacrée au Lyon-Turin (depuis début 2006).

3.4 Clim'actions pour l'emploi : un projet Interreg Alcotra à remanier

CIPRA France a été contactée dès l'hiver 2007 pour participer à un projet « Interreg Alcotra » (coopération transfrontalière franco-italienne) pilotée par le Centre de Ressources et de Recherches (dépendant de la CFDT) visant à étudier les incidences du changement climatique en matière d'emploi dans les Alpes. En effet, à partir du moment où l'on considère la variable climatique comme susceptible de produire des changements rapides sur l'environnement montagnard et certaines de ses activités économiques, il est également nécessaire d'examiner les conséquences de telles évolutions sur les salariés concernés.

CIPRA France s'est fortement investie dans tout le montage du dossier de candidature de ce projet. Une demande de financement (FNADT), déposée auprès du commissariat de massif des Alpes et de la Préfecture de l'Isère a même été accordée à CIPRA France au titre des financements complémentaires. Bien que tous les partenaires institutionnels et

politiques français soutenaient ce projet, il a malheureusement été rejeté au cours de la session de sélection des projets en raison de problèmes de gouvernance et de financements au niveau italien. Dès l'annonce de cette information, CIPRA France et le C2R (porteur du projet) ont relancé la dynamique de ce projet, cette fois uniquement à l'échelle alpine française. Un nouveau dossier de financement a été déposé au cours du printemps 2009.

L'implication de CIPRA France consiste (à l'instar de ce qui était prévu dans le premier projet) à produire une analyse des changements climatiques et de leurs incidences sur le marché du travail par un bilan de situation qualitatif et chiffré, sur la base d'une collecte de données dans des territoires partenaires de cette démarche. Il s'agit d'un travail situé en amont du projet.

Une bibliographie a donc été réalisée afin de procéder à un état des lieux des publications et

ouvrages envisageant l'effet des changements climatiques sur l'emploi. Ainsi l'intérêt de ce répertoire non exhaustif est d'identifier quels sont les postes à créer pour répondre aux enjeux du changement climatique et quels sont ceux voués à disparaître. Toutefois la problématique centrale de ce projet réside dans la capacité à requalifier certains emplois, à rendre pluriactifs les salariés, ou à répondre aux enjeux stratégiques pour les emplois

spécifiques à la montagne. Le maintien d'emplois en montagne rejoint les compétences de CIPRA France à travers la promotion de la Convention alpine.

Malheureusement suite à certaines difficultés techniques rencontrées par les partenaires de Clim'actions, les travaux menés dans le cadre de ce projet ont été suspendus à l'automne 2009 pour une durée indéterminée.

3.5 CO2 Neutralp et Altermotive

A l'automne 2008, CIPRA France a été contactée par Rhône Alpes Energie Environnement pour faire partie du comité de pilotage de deux projets européens (d'une durée de 3 ans) dont RAEE assure la direction pour le premier et est partenaire du second.

Ces deux projets internationaux visent d'une manière générale à accroître le développement et l'utilisation de carburants et de véhicules alternatifs.

CIPRA France a accepté cette sollicitation et participe donc aux réunions de ce comité de pilotage.

Cette implication permet d'une part à CIPRA France d'accroître ses connaissances en matière de mobilité « douce » et plus spécialement de carburants « propres ». Ces deux thèmes sont en parfaite adéquation avec les questionnements et recherches menés au sein du projet cc.alps (cf. 2.4.). D'autre part, cette participation permet à CIPRA France de mettre à disposition ses compétences et contacts nationaux et internationaux. Enfin, CIPRA France se rapproche par là même de l'organisme RAEE et s'enrichit de nouvelles relations avec des opérateurs économiques (EDF – division véhicule électrique, par exemple) ou territoriaux (Chambre d'Agriculture de l'Isère, Communauté de Communes du Pays de Romans, etc.).



CO₂ Neutralp (projet Interreg Alpine Space) : développer et accompagner des expérimentations concrètes et de démonstration sur le terrain en matière de carburants renouvelables en Rhône-Alpes.



Altermotive (projet Intelligent Energy Europe) : identifier les freins et les leviers des expériences précédentes (en France et en Europe) pour proposer aux collectivités de Rhône-Alpes des mesures d'accompagnement favorables aux carburants renouvelables et véhicules dits « propres ».

4 Des projets pour les Alpes françaises

Si la dimension internationale de la CIPRA est fondamentale dans le travail de CIPRA France, notre investissement dans des projets à l'échelle du massif

alpin français est décisif pour accroître la reconnaissance régionale et locale de notre association.

4.1 L'enjeu du foncier dans les vallées alpines

A l'automne 2008, une tentative d'aborder de front l'enjeu du foncier en vallées alpines à travers l'organisation d'un séminaire sur le sujet au CNM, à Sallanches, a avorté. L'année 2009 nous a permis de peaufiner notre positionnement et nos réflexions sur ce sujet particulièrement important pour un aménagement durable des alpes, et donc très sensible. Les séminaires de Cruseilles et de Gap (avec Alliance dans les Alpes) nous ont aussi convaincu de la nécessité de travailler ce thème, de même que la conférence annuelle de Gamprin et les discussions que nous avons pu avoir avec certains participants étrangers.

Nous avons donc rediscuté durant l'automne 2009 avec certains de nos partenaires (dont la Région

Rhône Alpes, l'Institut de Géographie Alpine, le SUACI Alpes du Nord) les orientations de ce travail ainsi que ses articulations potentielles avec d'autres opérations en cours ou à venir sur ce même enjeu.

2009 a donc essentiellement été une année visant à affiner nos points de vue, connaissances et réflexions sur le thème du foncier dans les vallées alpines.

L'ébauche du projet a été rédigée à la fin de l'année et prévoit de réaliser un travail d'analyse (outils existants, efficacité, cas d'étude de terrain) plutôt qu'un événement de type séminaire.

La subvention accordée par la Région Rhône Alpes pour le séminaire non réalisé de 2008 sera mobilisée pour ce travail.

4.2 « L'utilisation des hélicoptères à des fins de loisirs en montagne » : publication et organisation d'un séminaire

Suite au travail réalisé par Jennifer Heuck en 2008 dans le cadre de son stage de master « droit de la montagne », CIPRA France a désiré mettre en valeur ce travail d'une qualité supérieure. La publication du mémoire de mademoiselle Heuck, intitulé « L'utilisation des hélicoptères à des fins de loisirs en montagne, analyse juridique en France et dans le monde » a permis de sensibiliser les acteurs de la sphère des utilisateurs d'hélicoptères ou des milieux environnementaux montagnards, et plus largement, français.

CIPRA France, en partenariat avec la FFCAM, Mountain Wilderness et le Secrétariat Permanent de la Convention alpine a dans la continuité de la publication de cet ouvrage, organisé un séminaire technique sur le même thème le 9 décembre à Chambéry. Ce séminaire, animé par Yannick Vallençant, consultant en communication, accompagnateur et formateur dans la conception de

projet de développement durable et guide de haute montagne, a réuni plus de 90 personnes.



Les échanges ont parfois été tendus entre opposants et partisans de l'héliski notamment mais on peut se féliciter d'avoir suscité et créé un vrai temps de dialogues entre des individus ou des groupes qui habituellement ne se parlent pas. Nous avons en cela rempli notre premier objectif, et même au-delà dès lors que divers enjeux réglementaires nationaux et internationaux ont pu être approfondis. Cette journée du 9 décembre a aussi montré l'intérêt d'un travail collaboratif avec les membres de CIPRA France

(ici MW France et la FFCAM). Elle marqua aussi le lancement du dernier « tirer à part » de MW France sur l'héliski et ses nuisances.

Le compte rendu de cette journée est disponible en ligne sur le site Internet de CIPRA France.

Ce séminaire et la publication de l'ouvrage de Jennifer Heuck ont été co-financés par la DIACT, la région Rhône-Alpes et le Conseil Général de Savoie.

4.3 Analyse de la candidature aux Jeux Olympiques 2018

L'organisation des Jeux Olympiques est l'une des plus grosses manifestations populaires mondiales ; ils mobilisent tous les acteurs de la société enthousiasmés par l'esprit sportif de l'événement mais bien souvent au détriment de considérations environnementales. Pourtant l'organisation des JO pourrait être l'occasion d'une sensibilisation à l'environnement. Ainsi, Le Conseil d'Administration de CIPRA France a pris la décision de ne pas être a priori contre les JO, ni de les soutenir mais a conclu que notre association s'impliquerait dans les décisions afin que les projets de candidature soient plus respectueux de l'environnement.

Dans un premier temps, CIPRA France a proposé aux quatre communes requérantes à représenter la France aux JO 2018 (Annecy, Grenoble, Nice et Pelvoux-Vallouise) d'analyser leur proposition de candidature sous un aspect environnemental. Seule la commune de Pelvoux-Vallouise a répondu à notre demande et s'est montrée très transparente sur son futur projet.

Dans un deuxième temps, une fois la candidature d'Annecy-Haute Savoie retenue par le CNOSF pour représenter la France aux Jeux Olympiques de 2018, CIPRA France a analysé cette candidature à la lumière de la Convention alpine. L'objectif de cette analyse est que le projet français (celui pour lequel nous avons une certaine légitimité) soit réellement novateur et tienne ses promesses en matière sociale et d'environnement. Elle a pour but d'exposer nos positions, nos questions, nos critiques et un certain nombre de contre propositions. A cette fin, un rapport « Les JO doivent s'adapter à la montagne et

non l'inverse » (dossier de participation et d'information au Conseil d'orientation développement durable et environnement, comité de candidature d'Annecy 2018) a été rédigé par Patrick Le Vaguerèse et émet des propositions afin d'améliorer le projet d'Annecy. CIPRA France a de plus rejoint un des trois comités de suivi de la candidature. La participation de CIPRA France au comité "environnement et développement durable" lui permet d'avoir une compétence transversale en la matière et de proposer des orientations en faveur de la prise en considération de l'environnement dans le projet et ainsi de limiter autant que faire ce peut les impacts négatifs et quasi irréversibles des JO sur le territoire.

Il faut préciser que l'analyse et les propositions formulées par CIPRA France et dans le rapport présenté par celle-ci ne sont en aucun cas un soutien ou une désapprobation globale du projet d'Annecy.

CIPRA France s'investit activement depuis un an sur ce projet. Elle tente ainsi de donner aux aspects environnementaux une place prépondérante dans les critères du CIO où ils n'occupent aujourd'hui qu'une place minoritaire. A ce titre, on mentionnera que le travail de CIPRA France est en écho à ce que CIPRA Allemagne réalise en parallèle de la candidature de Munich 2018. Outre l'intérêt de réfléchir conjointement avec nos collègues allemands sur un tel sujet, ce partenariat témoigne bien que l'important pour notre organisation n'est pas dans le lieu de la candidature lui-même, mais bien dans la nécessité de faire des Jeux durables, où qu'ils se réalisent.

4.4 Etude sur les mobilités douces autour de Via Alpina

Partant de notre expérience sur l'enjeu des mobilités durables, nous avons été sollicités au début de l'été 2009 par l'association « Grande Traversée des Alpes » pour l'assister dans un travail visant à déterminer l'offre de mobilité douce permettant d'accéder à Via Alpina, dans sa partie française.

Cette étude, démarrée fin août 2009 et financée par la Région PACA doit permettre de cibler l'offre existante et surtout celle qui fait défaut au sein des territoires traversés par Via Alpina.

Ce travail doit également constituer la base d'un plus vaste projet qui pourrait faire l'objet d'un programme « Espace alpin » en partenariat avec Alliance dans les Alpes international, CIPRA International, Alparc et Via Alpina.

Après un temps de construction de la méthodologie commune de travail, de premières fiches de renseignement sur les offres de mobilité existantes

dans les régions traversées par Via Alpina ont été complétées. CIPRA France doit également fournir un panorama d'ensemble des modalités d'accès au massif alpin.

Ce travail est à finaliser au cours de l'hiver 2010.



Les rochers des Fiz, dans la réserve naturelle de Passy, sur le parcours de Via Alpina.

5 « Alliance dans les Alpes » : échanges d'expérience et témoignages enrichissent et confortent l'action des élus

Le réseau de communes « Alliance dans les Alpes », créé à l'initiative de CIPRA International, a pour but d'inciter les communes à appliquer des projets qui vont dans le sens de la Convention alpine. Ce réseau offre à ses membres la possibilité d'échanger expériences et informations par delà les barrières linguistiques et culturelles (les publications et événements d'« Alliance dans les Alpes » sont réalisés en quatre langues, allemand, français, italien et slovène). Le projet DYNALP² a permis jusqu'en juin 2009 d'accompagner techniquement et financièrement les communes membres dans leurs projets de mise en œuvre d'un développement durable et de la Convention alpine au niveau communal. Il a laissé sa place au projet DynAlp-climate, qui depuis juillet 2009 permet de sensibiliser et d'accompagner les membres dans une gestion durable du changement climatique.

Le Réseau compte aujourd'hui 275 communes membres à travers les 7 pays de l'Arc alpin.

CIPRA France est l'animateur de ce réseau de communes pour les Alpes françaises. 2009 a vu l'adhésion d'un nouveau membre, portant à 23 le nombre de communes adhérentes en France.

Etat actuel du réseau en France

Membres	Nb. de communes	Adhésion
Gap	1	2002
Communauté de communes du Pays des Ecrins	9	2005
Le Sappey en Chartreuse	1	09/2006
Les Gets	1	10/2006
Villard de Lans – Corrençon en Vercors (adhésion conjointe)	2	10/2006
Auzet	1	02/2007
Le Bourg d'Oisans	1	02/2007
Les Adrets	1	02/2007
Le Monétier les Bains	1	11/2008
Réallon	1	11/2008
Crévoux	1	11/2008
Cruseilles	1	11/ 2008
Annecy	1	11/2008
St Martin de Belleville	1	05/2009

Les activités 2009

- Lancement du programme **dynAlp-climate** : lancé en juin 2009, ce programme vise à soutenir les membres du Réseau dans une approche durable



du changement climatique. La première phase du projet (juin 2009 à mars 2010) a permis de faire

émerger des initiatives communales et de sensibiliser les membres du Réseau aux mesures applicables pour atténuer ou s'adapter de manière durable au changement climatique. La deuxième phase du projet commencera en mars 2010 et permettra d'apporter aux communes un accompagnement financier et technique dans la mise en œuvre de leurs projets « climatiques ».

- Organisation, en partenariat avec le projet climalp, d'un voyage d'études au Vorarlberg (Autriche) sur le thème « **Intégrer l'efficacité énergétique des bâtiments et la construction passive dans une dynamique durable de territoire.** ». Ce voyage, qui a eu lieu en septembre 2009, a permis aux 23 participants (élus, architectes, acteurs de la filière bois des Alpes françaises...) de renforcer leurs connaissances en matière de construction passive et d'appréhender des exemples de valorisation du bois local et d'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments.
- Organisation, en partenariat avec Zen&rgie et la commune de Cruseilles d'un séminaire sur le thème « **Nouveaux enjeux, nouvelle identité, nouvelle vitalité : pour une commune, comment créer son projet d'avenir ?** » en mars 2009. Cette manifestation a rassemblé une soixantaine de participants alpins parmi lesquels élus, représentants d'associations, de parcs naturels... Ce séminaire, dans une ambiance conviviale, a permis de renforcer les liens entre membre du Réseau et de faire émerger d'autres nécessités d'échanges.
- Organisation, en partenariat avec l'AURG, la ville de Gap et le Pays Gapençais, d'un séminaire sur

le thème « **Entre ville et campagne : quels villages aujourd'hui ?** » en novembre 2009. Le succès et la qualité de cette manifestation ayant réuni plus de 100 personnes, sont sans conteste le fruit d'une organisation « à plusieurs mains, têtes et bras » ayant permis un choix d'intervenants de qualité. Les excellentes relations établies avec nos partenaires dans cette aventure vont très certainement donner lieu à de nouveaux partenariats courant 2010 ou 2011. Cette action a été co-financée par la Région PACA et la DIACT.

- **Sensibilisation des jeunes participant aux chantiers d'été 2009** (2 sessions, juillet et août) de la commune de l'Argentière-la-Bessée (05) au développement durable et au sens de la vie en montagne. L'action, menée en partenariat avec la Grande Traversée des Alpes, par la mise en place de deux journées de randonnées accompagnées par des guides de montagne qui ont échangé avec les jeunes participants sur les richesses

culturelles et naturelles des Alpes. Les retours que nous ont faits les guides et les représentants de la commune sont très positifs : grand intérêt des jeunes, beaucoup de questionnements et de découvertes.

- Animation générale du Réseau : suivi des projets communaux, renforcement des échanges pan-alpins, rencontre de communes prospectives et présentation du Réseau et de ses activités aux communes intéressées.



6 Participation à des réseaux d'acteurs en France et avec l'étranger

6.1 CIPRA France se retire du comité de suivi de la charte « développement durable » des stations de montagne

Depuis 2007, CIPRA France, à la demande de l'Association Nationale des Maires des Stations de Montagne, s'est engagée dans le comité de suivi de la charte nationale en faveur du développement durable dans les stations de montagne.

En juillet 2009, l'ANMSM publiait une motion allant à l'encontre de l'adoption du projet de Directive Territoriale des Alpes du Nord, qualifiant le projet de « trop marqué par la protection de l'environnement [...] [qui] aboutira inéluctablement à figer le développement et l'aménagement des stations. ». Or, le projet de DTA des Alpes du Nord représente pour CIPRA France une opportunité d'application directe de la Convention alpine sur le territoire des Alpes du Nord, qui va donc dans le sens d'un développement durable de ce territoire.

La motion de l'ANMSM à l'encontre de la DTA des Alpes du Nord affiche une importante contradiction entre les objectifs de cette charte en faveur du développement durable et les engagements réels des maires des stations.

Dans ces conditions, CIPRA France a fait le choix de se retirer du Comité national de suivi de la charte et de « dénoncer catégoriquement une opération qui ne serait alors que purement médiatique. ». Ce retrait a fait l'objet d'un communiqué de presse, abondamment retranscrit dans les médias locaux.

Depuis octobre 2009, CIPRA France ne fait donc plus partie du comité national de suivi de la charte mais ne refuse pas pour autant le dialogue avec l'ANMSM et reste à la disposition des communes et de tous les acteurs qui souhaiteraient échanger leurs expériences.

6.2 CIPRA France engagée dans différents réseaux alpins

CIPRA France participe à plusieurs réseaux d'acteurs, afin de se tenir informée des principaux enjeux et projets d'actualités concernant la montagne et afin d'apporter dans ses démarches inter associatives un regard transalpin, notamment en s'appuyant sur la Convention alpine. La participation de CIPRA France est plus ou moins active selon les sujets. De manière générale les moyens humains sont encore insuffisants pour que nous soyons très fortement impliqués dans ces actions inter-associatives. Toutefois, nous sommes présents et actifs au sein des réseaux et coordinations suivants :

- Réseau régional montagne, coordonné par la FRAPNA ;
- Le Groupe Montagne de l'UICN ;
- Le réseau pan-alpin « Villes des Alpes de l'année ».

En 2009, CIPRA France a également poursuivi, au gré des moyens qu'elle pouvait y consacrer, son intérêt et son implication auprès d'autres d'associations fédérant elles même des associations et acteurs divers des territoires alpins, telles que Pro Mont Blanc, le Réseau Alpin d'Education à l'Environnement Montagnard (REEMA), dont CIPRA France a rejoint le comité de pilotage en décembre 2006, et l'association ADRETS (Association pour le Développement en Réseaux des Territoires et des Services) dont CIPRA France est devenue membre.

Nous souhaitons vivement que les dynamiques inter-associatives perdurent et si possible se renforcent avec les réseaux ici mentionnés.

7 CIPRA France

7.1 Vie associative interne...

Afin de répondre aux sollicitations toujours croissantes et de développer le volume de travail réalisé par CIPRA France, les six mois de stage de Delphine Charpin, juriste spécialisée en « droit de la montagne » et embauchée pour suivre le projet E-connect, ont été prolongés jusqu'en mai 2010. Delphine a donc pris part aux activités de l'association dès le mois de février 2009. Toujours en charge du projet E-connect, elle s'est peu à peu familiarisée avec les différentes actions menées au sein de l'association et a ainsi été d'un grand secours

dans l'organisation des événements et séminaires en cette fin d'année 2009. Alexandre Mignotte (directeur) et Charlotte Penel (chargée de mission) forment le reste de l'équipe salariée de CIPRA France. Le bureau n'a pas connu de modification en 2009. Les bénévoles (souvent membres du bureau) investis dans le fonctionnement courant de l'association ont renforcé leur activité compte tenu du plus grand nombre de projets (Patrick Le Vaguerèse, Pierre Moreau, Michel Chamel, Roger Caracache).

7.2 ...pour et avec ses organisations membres

En 2009, les administrateurs de CIPRA France se sont réunis le 23 avril lors de l'Assemblée Générale qui a donné lieu à une discussion sur l'attitude à adopter face aux Jeux Olympiques d'hiver 2018. Deux réunions du Conseil d'administration (24/02/09, 28/09/09) ont amené les membres à échanger sur les candidatures françaises aux JO 2018 et plus particulièrement sur l'attitude à adopter face à cet événement sportif de grande ampleur ayant un impact important sur le territoire.

Par ailleurs, les rencontres entre le président, le directeur, les conseillers techniques, le trésorier, les chargés de mission et les représentants des organisations membres se sont poursuivies régulièrement. Le soutien de CIPRA France aux actions des membres s'est manifesté à plusieurs occasions pour la rédaction de communiqués de presse et la participation à des points presse, l'organisation de séminaire ou de journée de sensibilisation, la collaboration aux projets...

On pourra par exemple retenir le séminaire « hélicoptères et vols de loisirs » avec Mountain Wilderness France et la FFCAM, ou encore la journée organisée avec le WWF France à Chamonix le 2 décembre sur les impacts des changements climatiques sur les glaciers.

Bien évidemment la participation des membres de CIPRA France à l'enrichissement des « thèses de Gamprin » a aussi été une belle occasion de nous rapprocher et d'échanger sur des enjeux « de fond » en ce qui concerne le développement durable des Alpes.

De la même manière la forte mobilisation inter-associative en 2009 entre Mountain Wilderness France, la Frapna, CIPRA France, la FFCAM et France Nature Environnement pour contribuer à la poursuite de la mise en route du projet de Directive Territoriale d'Aménagement des Alpes du Nord, tout en maintenant son caractère opposable, nous a permis de renforcer nos liens et de montrer combien ils pouvaient être puissants et efficaces.

Par ailleurs, plusieurs organisations membres ont relayé des informations sur les actions et projets de CIPRA dans leurs divers médias (site Internet, revues, bulletins électroniques...). Nous les en remercions chaleureusement.

En mars 2009, CIPRA France, aux côtés de différentes associations membres implantées en Isère a également pu rencontrer Chantal Jouanno, secrétaire d'Etat à l'Ecologie, pour lui faire part des enjeux environnementaux alpins et de la nécessité de s'en emparer pour les services de l'Etat.

En guise de conclusion et perspectives 2010

Le rapport d'activité précédent concluait sur une année qui avait tenu ses promesses.

Que dire dans ce cas de 2009 ? Sans doute qu'elle nous a permis d'envisager des projets et des partenariats qui sont allés au-delà de nos ambitions. Cette année encore nous avons multiplié les partenariats. Tout comme nous le répétons souvent dans le Réseau « Alliance des Alpes », l'enjeu n'est pas quantitatif mais bien qualitatif.

Pour cela nous avons bien sûr travaillé avec « des valeurs sûres », c'est-à-dire des partenaires proches, à savoir, souvent, des membres de CIPRA France (séminaire « hélico », action « DTA », analyse des candidatures JO2018, etc.).

Mais d'autres partenaires, que nous croisons, que nous rencontrons parfois, nous on rejoint et ont accepté d'être à nos côtés, le temps d'un projet. Et peut être bientôt d'autres à venir. Sur ce point, le séminaire de Gap réalisé avec l'Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise est très certainement une des belles expériences de 2009. De nouveaux points de vue, de nouvelles questions, de nouveaux regards sur des enjeux communs, de nouveaux contacts, etc. C'est de tout cela dont nous nous sommes enrichis au gré de toutes nos actions, lesquelles ont fait de 2009 une année bien remplie et réussie.

2010, déjà entamée au moment de la rédaction de ce rapport, s'inscrit dans la droite ligne de 2009.

Renforcer nos relations avec CIPRA International, les autres CIPRA et les membres de CIPRA France dans le cadre de projet internationaux ou locaux est un objectif majeur. Des projets comme Econnect, cc.alps, ou le Réseau de communes Alliance dans les Alpes sont pour cela des espaces de dialogues et d'actions privilégiés.

Suite aux multiples nouveaux partenariats élaborés en 2009, des thématiques de travail se précisent et font émerger de nouvelles orientations d'études. C'est le cas par exemple de la problématique du foncier en vallées alpines.

Là encore, en continuité de 2009, 2010 sera une année privilégiée pour nous rapprocher davantage de

« l'arène » des programmes européens (type Espace Alpin). CIPRA France est désormais bien identifiée dans le panorama d'acteurs alpins et les perspectives d'implication dans ce type de projets se renforcent. Il est d'ailleurs pertinent de noter que ses sollicitations sont motivées par un attrait pour les réelles spécificités (dimension internationale, situation d'interface entre la recherche, le technique et le politique, dynamisme et réactivité due à la structure associative, etc.) et pour les compétences « cœur » de l'association : mobilité et transport, tourisme, changements climatiques.

CIPRA France, à l'instar de la CIPRA toute entière, a affirmé en 2009 son évolution vers une structure de référence sur les enjeux d'aménagement et de développement durable des Alpes, dont la préservation des patrimoines naturels et culturels est une dimension essentielle.

2010 fournit une excellente illustration de ce statut avec le travail d'accompagnement technique et méthodologique fournit pour la réalisation du 3^e Rapport sur l'Etat des Alpes sur le thème « innovation et développement rural ».

Ce projet illustre d'une certaine manière à lui seule 3 des éléments clés de l'activité de CIPRA France :

- expertise plurithématique sur un enjeu transversal d'aménagement du territoire ;
- coordination transfrontalière ;
- contribution directe à la Convention alpine.

L'augmentation de l'activité de l'association s'est accompagnée d'une amélioration de la situation financière telle que jamais atteinte auparavant. Il conviendra de pérenniser cette situation en 2010 mais plus encore d'en faire bonne utilisation pour renforcer les capacités de travail de l'équipe. Nous comptons aussi beaucoup sur nos nouveaux locaux, plus grands, pour apporter de meilleures conditions de travail aux salariés, ainsi que de meilleures conditions d'accueils à nos administrateurs, membres et partenaires.

Par ce rapport d'activités, nous souhaitons remercier tous les partenaires qui nous ont fait confiance, et espérons que notre collaboration continuera pour la mise en œuvre de la Convention alpine.

Annexe 1: associations membres de CIPRA France au 31 décembre 2009

Le Parc National des Ecrins



Le Parc National de Vanoise



Le Parc National du Mercantour



Le Parc Naturel Régional de Chartreuse



L'Association des amis du PNR de Chartreuse



Centre de la nature montagnarde



Fédération Française des Clubs Alpains et de Montagne



Fédération Française de Montagne et d'Escalade



Fédération Française de Randonnée Pédestre



Commission Internationale pour la Protection des Alpes
 Internationale Alpenschutzkommission
 Commissione Internazionale per la Protezione delle Alpi
 Mednarodna komisija za varstvo Alp
 International Commission for the Protection of the Alps



Fédération Rhône-Alpes pour la Protection de la Nature



Fédération Française des Unités Touristiques des Amis de la Nature



FÉDÉRATION FRANÇAISE

Mountain Wilderness France



L'Organisation mondiale de protection de l'environnement (WWF France)



L'Association pour le Développement en REseau des Territoires et des Services (ADRETS)



L'Association Nationale des Centres et Foyers de ski de fond et de montagne (ANCEF)



ASTERS – Conservatoire des espaces naturels de Haute-Savoie



Annexe 2 : REVUE DE PRESSE (indicative et non exhaustive)

Articles presse

« Y aura-t-il de la neige en hiver ? », Ca se passe comme ça, magazine gratuit des restaurants Mac Donald, numéro 216, 15 février 2009, p.20

« La nécessité d'agir ensemble face au changement climatique », journal Terre Dauphinoise, édition du jeudi 12 au mercredi 18 février.

« La CIPRA, « des montagnes si près des villes » », journal les Antennes, gratuit citoyen de la région grenobloise, numéro 11, Mars/ Avril 2009, p.6

« L'agriculture de montagne, protocole d'application de la Convention alpine » – Revue de Mountain Wilderness n°79, été 2009, « Agriculture et montagne », p. 8

« La Secrétaire d'Etat à l'Ecologie, Madame Jouanno, à l'écoute des Associations de Protection de la Nature et de l'Environnement (APNE) de l'Isère et du massif alpin », Isère nature, numéro 288, avril, mai, juin 2009, p.18

« CIPRA France fustige l'ANMSM » – Revue de Mountain Wilderness n°81, hiver 2009/2010, « Trop de lumière nuit ».

« Les faux nez du développement durable, quand l'or blanc se déguise en vert » Dossier Guide de l'hiver – Montagnes magazine, novembre 2009, p 82 à 88.

« Jeux olympiques Annecy 2018 : la CIPRA propose une orientation écologique du dossier de candidature », 03/12/2009, article rédigé par Claude Comet pour Enviscope, <http://www.enviscope.com/18474-jo-annecy-analyse-cipra.html>

« La délégation Annecy 2018 reçue à l'Elysée, une réflexion constructive autour de la candidature » l'Essor 74, 10/12/2009

« Fonte des glaces. Les stations anticipent le manque de neige » – Revue Science et Vie (questions réponses) – Spécial sommet de Copenhague, 2009, p 101.

Articles Internet

« DTA Alpes du Nord : clash entre la CIPRA et Ski France », sur Sillon38, le 6 octobre 2009

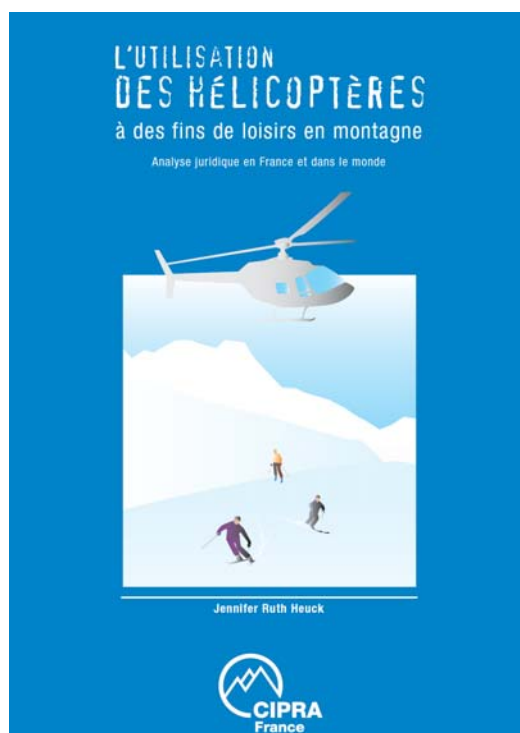
« La montagne...Sport de masse. L'hélicoptère va-t-il encore faire du bruit cet hiver ? », Dauphiné Libéré édition 73A, 16/11/2009

« Hélicoptère : des usages qui font débat », Savoieactu.com, conseil général de la Savoie, 18/11/2009

Annexe 3 : PROGRAMMES DES SEMINAIRES ORGANISES PAR CIPRA FRANCE EN 2009

Colloque : « l'utilisation des hélicoptères à des fins de loisirs en montagne : analyse juridique en France et dans le monde. », ouvrage et programme de la journée d'échanges du 9 décembre 2009

Couverture et sommaire de l'ouvrage paru en 2009



Sommaire	
Préface, Philippe Yolla	6
Résumé/Zusammenfassung/Abstract	8
Introduction	11
I. LEGISLATION FRANÇAISE	
A. Atterrissage et décollage	22
1. Les règles générales du code de l'aviation civile	22
2. Une restriction apportée par l'article L. 863-1 du code de l'environnement	30
B. Autres législations pertinentes	47
1. Les nuisances sonores	47
2. La publicité	59
C. Constat des infractions et sanctions	61
1. Les personnes habilitées à constater les infractions	62
2. Les Sanctions	63
D. Des problématiques spécifiques à la frontière franco-italienne	65
1. Dépasse illégaux en France	65
2. La problématique du tracé de la frontière - l'exemple du Col Infranchissable	66
3. Survol du territoire français par des aéronefs étrangers	69
4. Poursuite des infractions commises par un étranger	69
II. LE DROIT INTERNATIONAL. LE DROIT COMMUNAUTAIRE ET LES DROITS ÉTRANGERS	
A. Le droit international	70
1. L'aviation civile internationale	70
2. La Convention alpine	70
B. Le droit communautaire	74
1. Les règles communautaires en relation avec l'utilisation des hélicoptères	75
2. La Communauté européenne en tant que partie signataire de la Convention alpine - Une obligation d'adopter des règles spécifiques ?	76
C. Les législations nationales	80
1. L'Europe	80
2. Les Pays extra-européens	91
Conclusion	95
Liste des abréviations	110
Bibliographie	121
Webographie	123
Table des matières	126

Plaquette de présentation et d'inscription au séminaire réalisé le 9 décembre à Chambéry.

L'UTILISATION DE L'HELICOPTERE et les vols de loisirs dans les Alpes

Une Journée d'étude et d'échanges



9 décembre 2009
Le Manège • 73000 Chambéry



CIPRA France, la FFCAM et Mountain Wilderness France ont le plaisir de vous inviter pour une journée d'échanges internationale

L'utilisation de l'hélicoptère et les vols de loisirs dans les Alpes

9 décembre 2009

Centre de Congrès Le Manège
331 Rue de la République
73000 CHAMBERY

Un grand nombre d'utilisateurs de l'hélicoptère en montagne interprètent de manières différentes les règles de la navigation aérienne. Alors que ces pratiques génèrent une activité économique qu'il s'agit de mieux comprendre, cette situation entraîne souvent des critiques particulièrement du point de vue de l'éthique sportive et de la protection de l'environnement. Outre la pratique de l'hélicoptère et de l'hélicoptère de loisir en montagne plus généralement, les échanges seront étendus à tous vols de loisirs avec des engins motorisés. Cette manifestation sera une contribution (avec 2 jours d'avance) à la journée internationale de la montagne du 11 décembre.

Ce séminaire est organisé dans le cadre des conférences de



Ce séminaire est issu d'un travail de recherche et d'analyse réalisé par Jennifer Heuck et publié tout récemment. Juriste spécialisé dans le droit de montagne (Institut de Droit Européen, université de Fribourg-CH), elle a recensé de manière exhaustive la législation, les règlements mais aussi les pratiques aériennes en montagne aussi bien en France que dans les pays frontaliers et au delà.

A la suite de la publication de cet ouvrage qui sera envoyé aux participants avant le séminaire, les organisateurs ont souhaité faire un état des lieux juridique et des pratiques en faisant dialoguer toutes les parties prenantes d'un sujet qui fait aujourd'hui débat dans les Alpes, et au delà.

Si vous ne pouvez pas venir au séminaire du 9 décembre, cet ouvrage est disponible au tarif de 22,18€ (frais de port inclus en France métropolitaine) sur simple demande à CIPRA France.



Ces actions ont reçu le soutien de :



Programme

L'utilisation de l'hélicoptère et les vols de loisirs dans les Alpes

Animation

Yannick Vallençant
Guide de haute montagne, consultant en communication et formateur, spécialiste des thématiques science/environnement/développement durable, ancien journaliste TV.

9h - Accueil, inscriptions

9h30 - Introduction ; mots de bienvenue

9h45 - Exposé de départ, cadrage de la problématique
Jennifer Heuck | Institut de droit européen, Université de Fribourg - chercheur assistante

10h15 - Témoignages et état des lieux

LE DROIT ET SES INTERPRETATIONS EN MATIERE DE LOISIRS AERIENS DANS LES ALPES

Catherine Marthe | Conseillère scientifique à l'Office Fédéral de l'Aviation Civile Suisse

Giovanni Agnesod | Directeur de l'Agence Régionale pour la Protection de l'Environnement du Val d'Aoste

Représentant de la Direction Générale de l'Aviation Civile - France

Régis Lavergne | Commandant du PGHM de Chamonix

Daniel Gerfaut Valentin | Coordinateur des gardes des réserves naturelles de Haute Savoie auprès du Conservatoire des espaces naturels 74-Asters

ETAT JURIDIQUE DES PRATIQUES DE LOISIRS MOTORISES DANS LES PAYS DE L'ARC ALPIN

Marco Onida | Secrétaire général de la Convention alpine (Innsbruck, Aut.)

12h30 - Déjeuner libre dans Chambéry

14h - Table ronde

PRATIQUES ET PERSPECTIVES / ASPECTS ECONOMIQUES ET IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX

Christophe Rosset | Directeur général de SAF Hélicoptères (sous réserve)

Gérard David | Président de l'Union Française de l'Hélicoptère

Denis Crabieres | Vice président du Syndicat National des Guides de Montagne

Elsbeth Flueler | Directrice de Mountain Wilderness Suisse

Jean Jacques Bonniot | Gardien du refuge du glacier Blanc

Olivier Martel | Gérant de la SARL Takamaka Alpes Sports Nature

16h30 - Conclusions
Jean-Pierre Courtin

Informations complémentaires

Contact
Delphine Charpin
CIPRA France - 5 place Bir Hakeim
F - 38000 Grenoble
tel/fax : +33 (0)4 76 48 17 46
france@cipra.org

Coordonnées bancaires pour votre règlement
Titulaire du compte : Commission internationale pour la protection des Alpes
Code banque : 15889
Code guichet : 08922
Numéro de compte : 00020113501 / Clé RIB : 51
Domiciliation : CCM Grenoble Centre
IBAN : FR 76 1589 9089 2200 0201 1350 151
BIC : CMCIFR2A

L'utilisation de l'hélicoptère et les vols de loisirs dans les Alpes

Inscriptions

Tarif : 20€ = accès au séminaire + café d'accueil + envoi de l'ouvrage de Jennifer Heuck (ou distribution à l'accueil en cas d'inscription tardive).

Modalités d'inscription :

- par courrier accompagné d'un chèque, virement ou mandat administratif à l'ordre de CIPRA France.
- par mail (france@cipra.org) puis règlement de l'inscription à l'accueil le jour du séminaire

Bulletin à retourner à :
CIPRA France, 5 place Bir Hakeim, F-38000 Grenoble

NOM	
Prénom	
Organisme / fonction	
Adresse postale	
Tel/fax	
@	
Moyen de paiement	

Ce document est téléchargeable ici :
<http://www.cipra.org/fr/CIPRA/cipra-france/accueil/prog-helico.pdf/download>



Séminaire « Entre ville et campagne : quels villages aujourd'hui ? » 27 novembre 2009

Du village...

Définir le village n'est pas chose aisée. Pourtant, selon l'Insee, les villages en France regrouperaient plus de 10 millions d'habitants et 59 % du territoire national.

Chacun possède en son âme un village connu ou rêvé. Chacun dispose dans ses références d'un modèle de village. Mais le village a des formes variées et mouvantes, il est reflet des modes de vie, entre mondialisation et proximité ; entre envies de passé et modernité ; entre temps qui changent et clichés à la vie dure ; « désuet et furieusement tendance » selon Luc Gwiazdzinski, géographe, enseignant chercheur à l'Université Joseph Fourier de Grenoble.

Nous vous proposons une journée de séminaire autour des visages du village aujourd'hui, à partir de questions posées à des élus, des acteurs villageois, des universitaires et des professionnels de l'aménagement et de l'urbanisme.

L'opposition ville campagne est-elle dépassée ? Comment, sans idéaliser la notion de village, garder ses valeurs et repères ? Quels rôles pour les élus ? Dans un monde urbanisé pensé à partir de métropoles, quel avenir pour les villages... ? Il s'agit de revisiter avec vous les images et les identités pour comprendre ce qui se joue dans les entités villageoises aujourd'hui, sur la base de témoignages issus de villages alpins français et étrangers.

La Ville de Gap, le Pays gapençais, l'Agence d'urbanisme de la région grenobloise et le réseau de communes « Alliance dans les Alpes » vous proposent de croiser regards et débats à l'heure de l'élaboration de nouveaux outils et projets dans nos territoires.



Informations pratiques

Date : vendredi 27 novembre 2009, 9h-17h

Lieu : Domaine de Charance, quartier Charance, 05 000 Gap, (Hautes-Alpes, France)

Inscription (obligatoire) : merci d'utiliser le formulaire ci-joint ou de nous transmettre les informations par mail ou fax.

Accès : l'acheminement des participants entre le Domaine de Charance et les gares SNCF et routière de Gap est organisé. Les horaires des navettes vous seront communiqués à réception de votre bulletin d'inscription.

Un module d'aide au covoiturage spécifique à la journée a été créé sur www.roadsharing.com/fr/events. Intitulé "Entre ville et campagne : quels villages aujourd'hui ?", il suffit de cliquer dessus pour consulter et/ou déposer une offre ou une demande de trajet.



Contact : Agence d'urbanisme de la région grenobloise
Fatima Deffous
21 rue Lesdiguières
38000 Grenoble, France.
Tél. : +33 (0)4 76 28 86 00
Fax : +33 (0)4 76 28 86 12
E-mail : fatima.deffous@aurg.asso.fr



Entre ville et campagne : quels villages aujourd'hui ?

Le 27 novembre 2009
Domaine de Charance, Gap
Hautes-Alpes



En partenariat avec :



Programme

9h Accueil par Roger Didier, maire de Gap

10h Introductions aux débats :

- L'évolution récente des villages dans leurs formes et leurs modes d'habiter. Questions de représentations, de stratégies de lieux, de gouvernance... Par Luc Gwiazdzinski, géographe, enseignant chercheur à l'Institut de géographie alpine.
- Identités et symboles culturels des territoires. Films de famille et de professionnels témoignent du passé et de la richesse de l'arc alpin. Projection et présentation du travail de la cinématique d'images de montage par Gilles Charenzol, responsable de la cinématique.

11h Affirmer une identité et un développement maîtrisé : analyses d'expériences de villages et de territoires.

1. Val de Travers (canton de Neuchâtel, Suisse) : la démarche de fusion de neuf communes, par Pierre-Alain Rumley, vice-président du conseil communal de Val de Travers, ex directeur de l'Office fédéral du développement territorial.
2. Massello (Piémont, Italie) : la stratégie globale pour faire revivre un petit village grâce au tourisme et à la nature, par Antonio Chiado, adjoint au maire de Massello et membre du bureau d'Alliance dans les Alpes.
3. St-Jean-St-Nicolas (Hautes-Alpes) : un centre pour 17 hameaux : dynamique de fonctionnement et politique de limitation du mitage, par Josiane Arnoux, maire de St-Jean-St-Nicolas.*
4. Pays gapençais (Hautes-Alpes) : programme LEADER, une intervention de l'Europe sur le Pays gapençais : entre identité villageoise et maintien de l'agriculture, par Julien Saint Aman, directeur du Pays gapençais.

* sous réserve.





13h Déjeuner

14h Tables rondes présentées par Jérôme Grange, directeur de l'Agence d'urbanisme de la région grenobloise.

Peut-on sortir de l'opposition village bienveillant et convivial / ville froide et stressante ? Comment s'articulent les modes de vie urbains, néo-ruraux, ruraux dans les villages ? Pourquoi dépenser tant d'énergie pour sauver un lieu ? Entre dépeuplement et mouvement actuel de revitalisation : quel est l'avenir des villages d'aujourd'hui ?

1. **Quels pratiques, usages et services en villages ?**
Avec Alain Durand, président du Pays gapençais ; Jean Horgues-Debat, directeur de l'ADRETS (Association pour le développement en réseau des territoires et des services) ; Florian Golay, architecte, président de la maison de l'architecture de l'Isère ; Jean-Yves Pineau, directeur du collectif ville-campagne.
2. **Quels projets politiques pour le village ?**
Avec Robert Vincent, maire délégué de Romette (Hautes-Alpes) ; Jean-Pierre Chomienne, commissaire à l'aménagement, au développement et à la protection des Alpes - Diact ; Pierre-Alain Rumley, vice président du conseil communal de Val de Travers (canton de Neuchâtel, Suisse).

16h30 Conclusion par Joël Giraud, député des Hautes-Alpes, vice-président de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Inscription - coupon réponse

Entre ville et campagne : quels villages aujourd'hui ?

Journée d'échanges organisée par Alliance dans les Alpes, la ville de Gap, le Pays gapençais et l'Agence d'urbanisme de la région grenobloise, en partenariat avec la région PACA et la Diact.

Domaine de Charance - 27 novembre 2009

Organisme	
Nom / Prénom	
Adresse	
Code postal	
Ville / Pays	
Tél. / Fax	
E-mail	

Chaque participant recevra par retour de courrier un exemplaire des *Dossiers de demain n°7, "Villages cherchent visages"*, publiés en mai 2009 par l'Agence d'urbanisme de la région grenobloise.

Si vous arrivez par le train ou le car, merci d'indiquer vos besoins en navette :
(rayer la mention inutile)

■ Gap (gares) → Domaine de Charance le 27 novembre matin oui/non
A quelle heure ?

■ Domaine de Charance → Gap (gares) oui/non
A quelle heure ?

Un module d'aide au covoiturage spécifique à la journée est consultable sur www.roadsharing.com/fr/events.

Formulaire à retourner par courrier, fax ou mail à :
Agence d'urbanisme de la région grenobloise (AURG)
Fatima Deffous
21 rue Lesdiguières
38 000 Grenoble, France.
Fax : 04 76 28 86 12
E-mail : fatima.deffous@aurg.asso.fr

Commission Internationale pour la Protection des Alpes
Internationale Alpenschutzkommission
Commissione Internazionale per la Protezione delle Alpi
Mednarodna komisija za varstvo Alp
International Commission for the Protection of the Alps



Commission Internationale pour la Protection des Alpes
Internationale Alpenschutzkommission
Commissione Internazionale per la Protezione delle Alpi
Mednarodna komisija za varstvo Alp
International Commission for the Protection of the Alps



Maison de la Nature et de l'Environnement, 5 place Bir Hakeim, 38000 Grenoble, France
Tel / Fax +33 (0) 4 76 48 17 46, france@cipra.org
Siren: 434 845 905

www.cipra.org

Commission Internationale pour la Protection des Alpes
 Internationale Alpenschutzkommission
 Commissione Internazionale per la Protezione delle Alpi
 Mednarodna komisija za varstvo Alp
 International Commission for the Protection of the Alps



En 2009, nos actions ont été possibles grâce aux soutiens de :



Pour obtenir des informations plus détaillées sur l'ensemble des actions de CIPRA France, contactez nous aux coordonnées ci-dessous.

Maison de la Nature et de l'Environnement, 5 place Bir Hakeim, 38000 Grenoble, France
 Tel / Fax +33 (0) 4 76 48 17 46, france@cipra.org
 Siren: 434 845 905

www.cipra.org

